

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- ~~L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.~~
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-485919

ND: 35473

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 11457	Société : R.A.M.		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : EL IDRISI A. 73			
Date de naissance : 01/01/1973			
Adresse :			
Tél. : 0664791142		Total des frais engagés : 348,50 Dhs	

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin : MUPRAS pédiatre 03/08/2020	
Date de consultation :	03 AOUT 2020
Nom et prénom du malade : ACCUEIL GIEGER AM	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même
Nature de la maladie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : LRI

Le : 01/08/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/02/2020	CHIRURGIE Facturation		309,00	INP : 091034181 NANETTE Médecin et son Cabinet

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
4/08/2010	48.56	 PHARMACIE EL HAJEB SENDOUJ FATIMA Propriétaire En Pharmacie Chemin de l'El Hajeb L'industrie Pharmaceutique Tél. 03 22 22 22 22

وصفة طبية

Service : PEDIAITRIE (NA)
DN : 02/03/2013 E : 01/08/2020
Nom : EL IDRISI
Prénom : Marwane
Sexe : M
PAYSANT
Cap 5

18/2020

PHARMACIE RAJEB
SENHAJJA FATHIMA
Docteur En Pharmacie
E 47, Chorfa 10174 Industrielle
Tél.: 0522 93 08 96 - 11 00 082050004
ICE: 00104984600095

A standard linear barcode is located in the top right corner of the page. It consists of vertical black bars of varying widths on a white background.

81.92 
G2yntec

ice

$\times 10^3$

166 *lc* *SK*

② located ③ smash

la 88

Co ⁵ ₃ an

Day message

Per 1312

48.6

Divorce
Separation
Child Custody

HÔPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° : 73447 / 2020 du 01/08/2020

Nom patient	EL IDRISI MARWANE	Entrée	01/08/2020
	PAYANTS	Sortie	01/08/2020

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
- Consultation exclusive d'urgences hors déchocage	1,00		300,00	300,00
<i>Sous-Total</i>				300,00
Total Clinique				300,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :	Total	300,00
TROIS CENTS DIRHAMS		

HÔPITAL CHEIKH KHALIFA
Admission Facturation

Date

Quittance - Paiement espèces

HÔPITAL CHEIKH KHALIFA
Admission
Facturation

0500213

IPP :

D'admission : Montant :

ent : RL F. Drissi uASHwore

Cachet

31,90



159
TUBE

LOCAPRED 0,1%
CREME T15G

LOT :20E015
PER.:12 202

P.P.V : 16DH60

6 11800001095

DERMATOLOGIE

31,90

